

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de valine originaire de la République populaire de Chine

Base juridique : règlement d'exécution (UE) 2026/319 de la Commission du 12.02.2026 – [JO L du 13.02.2026.](#)

Type de mesure : institution d'un droit antidumping définitif et perception définitive du droit provisoire institué sur les importations de valine originaire de la République populaire de Chine.

Entrée en vigueur : 14.02.2026.

Produit concerné : valine et de ses esters, et des sels de ces produits, en tant que composé organique de constitution chimique définie présenté isolément, contenant ou non des impuretés.

Nomenclature concernée : code NC ex 2922 49 85 (code TARIC 2922 49 85 87).

Pays d'origine : République populaire de Chine.